 ** **

**Consultation pour la sélection d’un Expert Formateur en Techniques de Préservation des ressources naturelles dans le cadre du projet : Renforcement des capacités environnementales et économiques d’adaptation au changement climatique au gouvernorat de Jendouba dans la protection des ressources naturelles et la sécurité d’un développement durable**

**Article 1 : Contexte de la mission :**

Dans le cadre du programme « Initiative régionale d’appui au développement économique durable »**IRADA** cofinancé par l’Union européenne vise à contribuer au développement économique durable et inclusif et à l’amélioration de l’employabilité des femmes et des hommes dans 8 gouvernorats pilotes (Gabès, Médenine, Gafsa, Kasserine, Sfax, Sidi Bouzid, Bizerte et Jendouba)

L’Association pour la Promotion de l’Emploi et le Logement (APEL) a bénéficié d’un financement pour la mise en œuvre des activités du projet « Renforcement des capacités environnementales et économiques d’adaptation au changement climatique au gouvernorat des Jendouba dans la protection des ressources naturelles et la sécurité d’un développement durable » dans la région ‘Ain sobeh’, délégation de Tabarka Gouvernorat deJendouba.

L’idée du projet consiste à contribuer à l’amélioration durable des revenus de la population rurale, en particulier les jeunes et les femmes à travers et à l’application avec succès des mesures visant à promouvoir la durabilité écologique, économique et sociale des exploitations agricoles. Il développera des Activités Génératrices de Revenus (AGR) avec les femmes et les jeunes exploitants (es) agricoles habitant à Ain Sobeh de la délégation de Tabarka au gouvernorat de Jendouba. L’action consiste, aussi, à renforcer les capacités environnementales et économiques des femmes et jeunes exploitants (es) agricoles de la zone d’intervention du projet et à les faires bénéficier des moyens et d’outils pour la compréhension des problèmes de l’environnement et la recherche de solution en vue d’une meilleure rentabilité/valorisation de leurs ressources.

**Article 2 : Objectif de la mission :**

Dans le cadre de la réalisation de l’activité **A1.2 : Elaboration et mise en œuvre d’un programme de formation/apprentissage en relation avec les bonnes pratiques appliquées pour une agriculture durable**, l’Association pour la Promotion de l’Emploi et le Logement souhaite la sélection d’un expert formateur en techniques de préservation des ressources naturelles dans le cadre du projet mentionné.

**Article 3 : les prestations demandées :**

Les objectifs de la formation sont :

* Enrichir les connaissances des femmes et des jeunes exploitants (e) familiales et les faire bénéficier des outils essentiels pour la compréhension des problèmes environnementaux et de l’agriculture durable et la recherche de solutions
* Faire adopter aux groupes cible des comportements nouveaux qui leur permettent de participer à la protection de l’environnement et au développement durable.
* Associer les membres du CA de l’OPA, une formation adaptée, dans les domaines relatifs à l’environnement et au développement durable et leur permettre de bénéficier de connaissances leur permettant de vulgariser les problématiques environnementales et la recherche de solutions.

**Article 4 : tâches de l’expert**

L’expert aura donc pour taches principales de :

* Assurer l’animation des ateliers de formation pour les bénéficiaires du projet : 01 atelier de formation sur le thème de préservation des ressources en eaux, 01 atelier de formation en techniques de préservation des sols (la fertilisation, les assolements, les labours, le traitement phytosanitaires), 01 atelier de formation sur la préservation des ressources naturelles et le respect de la faune et flore , 01 atelier de formation sur les bonnes pratiques d’utilisation de composte et la culture des produits locaux de terroirs

**Article 5 : modalités de soumission :**

Les experts formateurs en techniques de préservation des ressources naturelles doivent envoyer leurs dossiers par voie postale ou les remettre directement au bureau d’ordre de **l’APEL** contre décharge, à l’adresse suivante **: 46 rue Abderrahmane Ibn Aouf, UV4, El Menzeh VI, Ariana, 2091, Tunisie** et doit mentionner la spécification suivante :

**Association Pour la Promotion de l’Emploi et le Logement « A.P.E.L »**

**46 rue Abderrahmane Ibn Aouf, UV4, El Menzeh VI, Ariana, 2091, Tunisie**

**« A ne pas ouvrir »**

**Sélection d’un expertformateur en techniques de préservation des ressources naturelles dans le cadre de projet : Renforcement des capacités environnementales et économiques d’adaptation au changement climatique au gouvernorat des Jendouba dans la protection des ressources naturelles et la sécurité d’un développement durable**

**»**

La date et l’heure limites de la réception des offres est fixée au 28 Février 2023 à 15h.00

Les offres parvenues après la date et l’heure mentionnées ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l’offre technique et l’offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

**Article 6 : Pièces constitutives de l’offre**

1. Une lettre de candidature au nom du président de l’association pour la promotion de l’emploi et le logement
2. Un Curriculum Vitae détaillé de l’expert dument signé, paraphé sur chaque page, numéroté, daté et signé intégralement et lisiblement sur la dernière page.
3. Les Diplômes universitaires de l’expert
4. Une copie de la carte d’identité nationale
5. Liste détaillée des références du prestataire en relation avec la mission
6. Une offre technique pour la réalisation de la mission
7. Une offre financière détaillée et exprimé en dinars tunisiens

**Article 7 : critères de sélection :**

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L’attribution du contrat devrait être faite en fonction de l’évaluation des offres techniques et financières

Notation technique :

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70 points sur 100 seraient considérés pour l’évaluation financière selon les critères suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Critère | poids | Points maxi |
| Note technique |  |  |
| Critère A :  -Diplôme universitaire d’ingénieur forestier ou de conservation des eaux et des sols ou équivalent ou autre domaine pertinent à la consultation  - maitrise dans la spécialité ……………………………….10 points  - Master et plus dans la spécialité ……………………..15 points | 15% | 15 |
| Critère B :  -Un minimum de deux ans d’expériences professionnelles en tant qu’un expert formateur dans le domaine de l’agriculture durable  -2 années ………………………………………………………………….10 points  -Plus de 2 années ……………………………………………………..15 points | 30% | 30 |
| Critère C :  Une référence dans le domaine de l’agriculture durable  -1 référence …………………………………………………………….. 15 points  -2 références……………………………………………………………..20 points  -Plus de 2 références………………………………………………….25 points | 25% | 25 |
| Critère D :  L’obtention des certificats et attestations de spécialisation et de perfectionnement sur des sujets en rapport à l’activité à exercer.  1 certificat ………………………………………………………………..15 points  2 certificats………………………………………………………………..20 points  Plus de 2 certificats…………………………………………………….25 points | 25% | 25 |
| Critère E : Maitrise des langues (parfaitement bilingue) 5 points | 5% | 5 |
| Score totale | 100% | 100 |

**Note financière :**

La commission classera les offres financières d’une façon croissante. Elle attribuera la note financière (NF) maximale de 100 points à l’offre la moins disant. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

Montant de l’offre à évaluer = (Montant de l’offre le moins disant / Montant de l’offre à évaluer) \* 100

**Note globale :**

La note globale est calculée selon la formule suivante :

Note globale = (Note technique \*70% + note financière \*30%) / 2

L’offre ayant obtenue la meilleure note globale, sera considérée l’offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d’égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l’offre la plus avantageuse.

**Publicité :**

Ce TDR sera publié sur les sites de l’APEL : [www.apel.tn](http://www.apel.tn) et sur la plateforme [www.jamaity.com](http://www.jamaity.com) et sur les sites institutionnelles des partenaires du projet.

**Le président légal de l’APEL Le responsable du projet**

**Med Kamel Haj SASSI Med Salah MANSOURI**